



© Shutterstock/uxorphoto

2. EN FRANCE, LES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS (CEF) accueillent en 2012 plus de 1 200 mineurs, soit environ le double des moins de 18 ans en prison. Les responsables qui gèrent ces centres s'inquiètent du manque de qualification des équipes qui y travaillent : elles font face à des jeunes auteurs de délits sérieux, et ont souvent une formation et une expérience insuffisantes pour gérer la violence dans le centre, ce qui entraîne un renouvellement et un absentéisme importants des personnels. Les places en CEF sont de surcroît les plus nombreuses dans les régions qui en ont le moins besoin, selon le rapport du Sénat du 12 juillet 2011.

En 2006, Benjamin Steiner et Emily Wright, de l'Université de Cincinnati, aux États-Unis, ont passé en revue l'ensemble des études testant l'effet de dissuasion générale. Au total, les chercheurs disposent de données sur 22 États américains. Aucun effet dissuasif durable n'est observé. Le nombre mensuel d'arrestations sur plusieurs années dans les États qui introduisent de telles lois (groupe expérimental) est le même que celui des États qui ne le font pas (groupe contrôle). Par exemple, lorsqu'en 1978 la loi a été durcie dans l'État de New York envers les jeunes de 13-14 ans auteurs de meurtres, viols, vols à main armée et cambriolages violents (l'âge de la minorité pénale a été abaissé), les arrestations des jeunes de cet âge ont évolué de la même façon que dans le cas témoin, le New Jersey (l'État voisin), qui n'avait pas durci sa loi.

À l'échelle de l'individu, les résultats des études disponibles (Floride, Pennsylvanie, New York) convergent : l'élévation de la sévérité pénale se traduit par un renforcement de la récidive (voir la figure 1). Une méthode consiste à constituer des appariements. Par exemple, on observe la fréquence et la vitesse des nouvelles arrestations de deux mineurs ou jeunes majeurs comparables en tous points sauf un : la modalité de son jugement (par la justice des mineurs ou celle des majeurs). Les études montrent alors que, deux ans après leur libération, les jeunes jugés comme des majeurs sont plus souvent arrêtés à nouveau que ceux jugés comme des mineurs. Et l'écart est d'au-

tant plus grand que les jeunes ont été condamnés pour des délits violents. On pense que cette hausse de la récidive en réponse à l'augmentation de la sévérité des peines est liée au fait que la punition en elle-même n'amende pas les personnes et que la prison rend plus compliquée la réinsertion à la sortie (elle distend notamment les liens avec la société légale).

Aider les délinquants à ne pas récidiver

Mais alors, existe-t-il des méthodes permettant de lutter efficacement contre la récidive, et particulièrement pour les auteurs les plus violents ? La réponse est oui. Plusieurs ont déjà fait leurs preuves, telles la préparation de la sortie de prison, ou la construction de passerelles entre la prison et la société. Une des méthodes les plus efficaces est l'approche « cognitivo-comportementale », ou une variante dite « relationnelle comportementale », dont le nom diffère afin de souligner l'importance du lien social pour l'abandon des pratiques délinquantes (l'accent y est mis sur le tuteur, la personne sur laquelle s'appuie le délinquant pour s'en sortir).

Ce courant en plein développement notamment en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Belgique, rassemble des travaux de théoriciens et de praticiens qui s'intéressent à la façon dont une personne perçoit son environnement social et physique. À nouveau, des synthèses des nombreuses

études sur l'efficacité de cette approche ont prouvé que cette voie méconnue en France est efficace pour limiter la violence.

En quoi consiste-t-elle ? Il s'agit tout d'abord d'une approche individuelle, qui ne se confond donc pas avec celles qui opèrent sur des populations larges, par exemple en améliorant le cadre social (quartier, école, niveau de revenu des familles) et relèvent de la prévention dite primaire. La méthode cognitivo-comportementale fonctionne avec différents profils de personnes (mineurs et majeurs, filles ou garçons, dans le cadre « ouvert » de la société ou plus fermé, lorsqu'ils sont placés dans un centre spécialisé) et s'adresse à des auteurs « confirmés » de délits, c'est-à-dire ayant une forte propension à la récidive. De nombreux travaux ont souligné que les délinquants ont des « biais » cognitifs, c'est-à-dire qu'ils ne perçoivent pas leur environnement comme le reste de la population. Par exemple, ils perçoivent des remarques anodines comme des provocations délibérées et sont à la recherche de gratifications immédiates (même si cela leur « coûte cher » plus tard). Ils se perçoivent comme des victimes et comme ceux que l'on blâme injustement, tout en refusant que leur propre comportement puisse contribuer à leur situation.

La méthode est fondée sur l'hypothèse que ces biais sont appris (ils ne sont pas présents naturellement). Ils peuvent donc être « désappris ». Elle cherche à développer le sens de la responsabilité individuelle en permettant à la personne de comprendre les processus mentaux et les choix qu'elle fait, toutes choses qui la conduisent à un comportement délinquant. Bref, avec ce programme, des compétences cognitives sont construites. Elles s'appuient sur un soutien relationnel fort. Différentes techniques sont enseignées à ceux qui suivent cette approche : la gestion de leur colère, le développement d'habiletés sociales indispensables à la vie en société (identifier ses propres difficultés et des actions possibles pour les surmonter, résoudre des différends avec autrui sans violence), la construction d'un sens moral (apprendre à percevoir le mal qu'un délit fait à la victime), la prévention de leur rechute (éviter de fréquenter certaines personnes ou certains lieux). Ces techniques sont apprises dans le cadre de jeux de rôle ou dans des situations réelles, mais aussi par des exercices réalisés seul (voir l'encadré page 40).

En 2002, dans une méta-analyse de 69 études, Frank Pearson et ses collègues,